

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2016, à 20 H

Etaient présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Franck COULAUD, Jocelyne GARRIGUE, Cyril LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER

Absent : Jean-Louis TEULET Mandat à Daniel DELMARES

Secrétaire : Sophie ROCHER

L'an deux mille seize le 28 juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, au nombre de 10, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 26 mai 2016, aucune observation n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Sophie ROCHER a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L2121-15 du CGCT).

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:

D2016/28 Approbation d'une augmentation de crédits sur le Budget Principal à hauteur de 5 307,03 € en Fonctionnement et 3 640,49 € en Investissement. Mesures financières pour régulariser et solder l'ex-SIVO Scolaire dissous.

POUR : 11

D2016/29 Approbation d'un virement de crédits sur le Budget Principal à hauteur de 37 510 € en Fonctionnement et 20 000 € en Investissement. Il s'agit de ventilation budgétaire entre chapitres dans le respect du Budget 2016.

POUR : 11

D2016/30 Prise en compte d'un remboursement de sinistre à hauteur de 229,20 € versé par Groupama suite au bris de glace du tracteur communal.

POUR : 11

D2016/31 Approbation du projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

POUR : 11

D2016/32 Approbation de la proposition n° 39 du schéma départemental de coopération intercommunale relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale du Bugue.

POUR : 11

D2016/33 Approbation du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

POUR : 11

D2016/34 Approbation du rapport 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

POUR : 11

D2016/35 Mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels dans la collectivité, accompagnée par le Centre de Gestion de la Dordogne.

POUR : 11

D2016/36 Approbation des travaux de voirie 2016, à hauteur de 20 418 € HT, qui seront réalisés par l'entreprise buguoise Héraut, qui garantit expérience et fiabilité dans ce domaine.

POUR : 11

D2016/37 Création d'un emploi contractuel à temps non complet, base hebdomadaire de 7h46 mn, grade adjoint technique pour le service scolaire, avec effet au 1^{er} septembre 2016.

POUR : 11

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

PLUi – Plan Local Urbanisme intercommunal : Suite au lancement du PLUi, et de la mise en place de sa gouvernance, des groupes de travail thématiques seront constitués à cet effet et des représentants des communes seront désignés.

Moulin du Mas : M. le Maire signale que courant juillet, il a rencontré le propriétaire et ce dernier s'engage dans un premier temps à nettoyer à sa charge les parcelles et, dans un second temps, à réfléchir sur une remise en état ou vente du Mas. M. le Maire suivra de très près l'évolution de ce dossier.

Le Petit Journiacois : C'est le bulletin municipal dont le numéro 4 a été distribué dans les foyers début juillet. La fréquence des parutions semestrielle semble adaptée mais peut évoluer si nécessaire, par exemple avec le lettre journiacoise sur un thème précis.

Volets ancien presbytère : Ils sont en cours de rénovation, et repeints couleur rouge bordeaux, comme les fenêtres et les portes de la nouvelle mairie.

Plaque Monument aux Morts : Les élus sont invités à choisir le type et coloris de plaque, granit, ton sable. M. le Maire rappelant que l'Etat et le Souvenir Français ont versé respectivement 370 € chacun. La rénovation devra être effective début 2017.

Signalétique : Ce dossier devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année avec la pose de panneaux indicateurs au niveau des deux départementales et carrefours avec les routes communales. C'est un travail de repérage et de dénomination qui a nécessité rigueur et méthode. Et il aboutira donc.

Assainissement collectif : Dossier essentiel du mandat, il doit aboutir avant que l'Intercommunalité ne prenne la compétence, normalement le 1^{er} janvier 2018. D'ici là, études financières et techniques sont à réaliser et, point essentiel, définir le type de station et lieu d'installation. M. le Maire précisant que ne serait concerné que le Bourg même, limitant ainsi de nombreuses contraintes et ouvrant de réelles perspectives d'aménagement et sécurisation à terme.

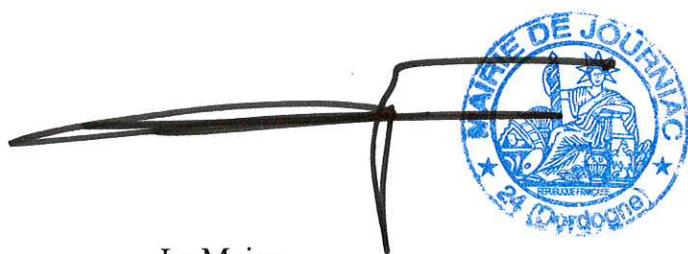
Rentrée scolaire : C'est le 1^{er} septembre prochain, avec toujours deux classes, effectif prévisionnel 34 enfants. A noter un changement d'horaires le mercredi, 8h45 à 11h45. Ainsi un bus intercommunal pourra acheminer des enfants au centre aéré d'Audrix. C'est un service nécessaire pour sauvegarder notre tissu scolaire.

Enquêtes publiques : les trois enquêtes publiques : Le Garissol, le Bos et La Fage, ont été clôturées le 19 juillet dernier par M. le Commissaire Enquêteur sans observation particulière. Un délai de deux mois est nécessaire pour que le Conseil Municipal se prononce, ce qui sera fait lors de la prochaine séance, à la rentrée.

Cimetière du Calou : Dans la nouvelle extension, projet de mise en place d'un point d'eau sous forme de fontaine, et limiter la pression au robinet au cimetière.

Fête du village : Les élus sont invités à se retrouver au vin d'honneur à l'occasion de la fête votive du village le dimanche 14 août 2016, à partir de 18 h.

Fin de séance : 22h30



Le Maire
Michel BOUYNET